

# **Consultation interne à GIPSA-lab dans le cadre des Assises de l'Enseignement et de la Recherche.**

## **Contribution du laboratoire GIPSA-lab (UMR 5216, Grenoble)**

Une discussion a eu lieu au sein du laboratoire GIPSA-Lab (152 personnels permanents, 198 doctorants, post-docs, contractuels et stagiaires). La discussion a conduit à proposer une contribution qui a fait l'objet d'un sondage de tous les personnels par voie électronique. 17 % (60 votants) des personnels se sont exprimés et ont validé l'ensemble de la contribution suivante :

1. Il faut absolument relever significativement le niveau du financement récurrent des laboratoires, à la fois pour assurer un fonctionnement décent et éviter la course aux financements temporaires, mais aussi pour maintenir les recherches à long terme, et renforcer les moyens d'une réelle politique de laboratoire. (55 pour)
2. Les financements sur projets restent nécessaires, notamment dans des secteurs finalisés, et pour assurer un mécanisme d'incitation pour les jeunes chercheurs. (53 pour)
3. Le nombre de guichets de financement doit être réduit, pour limiter la course aux financements multiples, et pour mieux coordonner une politique de dotation efficace. (50 pour)
4. L'évaluation des enseignants chercheurs doit prendre la forme d'un processus de suivi des carrières, sur la base du volontariat. Elle doit être assurée par le CNU, s'inscrire clairement en dehors de tout contexte de modulation de service, et en prenant en compte une connaissance du contexte local. (45 pour)
5. Il faut supprimer la Prime d'Excellence Scientifique. (39 pour)
6. Il est essentiel de maintenir un niveau d'emploi significatif dans les universités et les organismes pour accueillir les nouveaux docteurs dans les 10 années à venir, sous peine de désespérer les jeunes et les écarter des laboratoires. (56 pour)
7. Une partie significative du Crédit Impôt Recherche devrait être conditionnée à l'embauche de docteurs sur CDI dans les entreprises. (52 pour)
8. Le doctorat doit être pris en compte dans les conventions collectives dans tous les secteurs concernés, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. (59 pour)